

Image not found or type unknown



saisie compte bancaire sur crédit à la consommation

Par **christina65**, le **03/05/2010** à **15:13**

en 1996 suite a perte d'emploi, mère célibataire, je n'ai pas pu continuer à payer des mensualités sur des crédits à la consommation. Je suis restée au RMI durant plusieurs années, et a ce jour et depuis presque 2 ans je travaille, au smic. Un de mes créanciers a saisi mon compte bancaire, et au vue de mon salaire et de mes charges locatives, je n'ai déjà pas assez pour vivre. N'y a-t-il pas un délai de prescription ? Que puis-je faire ? Toutes informations seront bienvenues. Merci d'avance